

**FICHE ACTION N°28 : APPUI À LA REMOBILISATION ET MISE À NIVEAU DES PUBLICS TRÈS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI - OS 7.3**

**AXE 7 – LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE  
ET RENFORCER L'ACCÈS À LA QUALIFICATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

**ORGANISME INTERMÉDIAIRE : COLLECTIVE DE SAINT MARTIN**

**Priorité d'investissement 10iii** Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Objectif spécifique 7.3 : Renforcer l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi**

<b>Procédure</b>	
<i>Guichet</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivité de Saint Martin – Direction des politiques contractuelles</li> </ul>
<i>Lieu de dépôt de dossier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt dématérialisé sur le site « Ma Démarche FSE » : <a href="https://ma-demarche-fse.fr">https://ma-demarche-fse.fr</a></li> </ul>
<i>Composition du dossier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir liste des pièces dans le tome 3 du DOMO</li> </ul>
<i>Service instructeur</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cellule de gestion FSE - Direction des politiques contractuelles - COM</li> </ul>
<i>Services à consulter</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des Affaires Financières et autres services concernés de la COM (si non bénéficiaires)</li> </ul>
<i>Modalités de candidatures</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt de dossier au fil de l'eau</li> </ul>
<i>Recours aux coûts simplifiés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandé : 15% des coûts directs de personnels pour justifier les coûts indirects ou 40% des coûts directs de personnels pour justifier tous les autres coûts.</li> </ul>

<b>Description des actions éligibles</b>	
<i>Types d'action</i>	<i>Publics cibles</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de remobilisation par l'acquisition des savoirs de base : illettrisme, Français langue étrangère, compétences clés...</li> <li>Construction d'un projet personnel/professionnel (en lien notamment avec la situation du marché de l'emploi local dans les domaines de la S3, ou une perspective hors du territoire par la mobilité);</li> <li>Action de soutien à la formation pour les personnes handicapées mentales, psychiques ou polyhandicapées exclues actuellement de l'offre professionnalisante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes très éloignées de l'emploi de niveau de qualification V et infra V (bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi de longue et très longue durée), personnes handicapées.</li> </ul>

**Domaines d'intervention (FOI Code)**

- 117 Amélioration de l'égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Nature des bénéficiaires**

- Partenaires du service public de l'emploi (SPE)
- COM et établissements publics
- Structures intervenant dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle
- Collectifs d'employeurs

**Montants affectés à la priorité d'investissement**

- 8 964 706 € dont 7 620 000 € de FSE (OS 7.2 et OS 7.3)

**Critères de recevabilité des projets**

- Complétude du dossier au regard de la liste des pièces dans le tome 3 du DOMO
- Coûts salariaux cohérents avec la convention collective du secteur sauf cas particuliers à justifier par le porteur de projet
- Pour les porteurs privés, dossier demandant un montant d'aide FSE supérieur ou égal à 25 000€

**Critères de sélection des projets***Principes de sélection*

- Application des régimes d'aides d'Etat le cas échéant
- Respect des règles de la commande publique le cas échéant
- Capacité financière à mener l'action et en particulier à la préfinancer
- Capacité technique et de gestion nécessaire à mener à bien l'action et à renseigner les indicateurs de résultat et de réalisation
- Identification d'une valeur ajoutée spécifique par rapport aux prestations de droit commun
- Ciblage sur l'accès aux premiers niveaux de qualification (V et infra)
- Capacité de l'opérateur à mobiliser et établir un partenariat avec les entreprises
- Opérations permettant une implication des jeunes ou des demandeurs d'emploi dans une perspective de poursuite de formation (pré-qualifiante ou qualifiante) et/ ou d'insertion professionnelle rapide

**Cofinancement**

*Taux maximum d'intervention communautaire par opération par opération (En cas d'absence ou insuffisance des pièces permettant de statuer sur la taille ou l'autonomie d'une entreprise, c'est le taux minimum qui sera appliqué.)*

- 85%

*Taux d'intervention moyen de l'objectif spécifique*

- 85%

*Taux maximum d'aide publique*

- 100,00%

**Assiette éligible**

<i>Cas général</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût total des investissements dont TGCA si applicable</li> </ul>
<i>Régime applicable d'aide</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SIEG (Décision n°2012/21/UE du 20 décembre 2011)</li> <li>• De minimis SIEG (Règlement n°360/2012)</li> <li>• Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19 (SA.57299 / SA.56985)</li> </ul>
<i>Liaisons avec les autres fonds (FEDER, FSE Région, FEADER, FEAMP, FEDER CTE)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec le FEDER : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les méthodes modernes d'apprentissage de savoirs utilisant les TIC et le multimédia seront mobilisées au bénéfice des participants aux actions et des formateurs, qui de ce fait viendront utiliser les réseaux et supports développés dans le cadre du FEDER (Axe 8 -OT2) : sites Internet interactifs, FOAD, e-learning, plates-formes pédagogiques mutualisées, construction et suivi de parcours à distance, utilisation des réseaux sociaux.</li> <li>– Le FEDER soutient les investissements matériels (fiche action n°34 axe 9) et potentiellement les équipements de formation nécessaire aux différents projets financés</li> </ul> </li> </ul>
<i>Modalités de prise en compte d'autres programmes européens (Horizon 2020, COSME, autres)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune.</li> </ul>
<i>Prise en compte des principes horizontaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances et non-discrimination, vieillissement actif.</li> </ul>

### Indicateurs de réalisation

n°	Libellé	Unité	Valeur cible (2023)			Source	Fréquence d'établissement
			H	F	T		
CO01	Chômeurs y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	830	1057	1887	Ma démarche FSE	1/an

### Indicateurs de résultat de l'OS

n°	Libellé	Unité	Valeur de référence (2012)			Valeur cible (2023)			Source	Fréquence d'établissement
			H	F	T	H	F	T		
CRO6	participants en formation qualifiante 6 mois après la fin de l'action de remise à niveau	%			5			18	Ma démarche FSE	1/an
CRO7	Participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après leur participation	%			15			30	Ma démarche FSE	1/an